

Délibération n°2022-05-08

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5.3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
**Attribution de subvention dans le cadre du règlement
d'intervention des aides aux entreprises**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	76
Pouvoirs	14
Votants	90

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 29 novembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Jean-Marc Sauviat est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Michon Jean-François	à	Pierre Chevalier
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Fiancette Yoann	à	Pierrick Cronnier	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Le Gall Nathalie	à	Franck Rebuzzi	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo	Vimon Barbara	à	Stéphanie Gautier

- **Élus excusés :**

Jérémy Brugère, maire de Magnat l'Etrange, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Délibération du 29 septembre 2022 relative au règlement d'intervention des aides aux entreprises ;

Le comité d'agrément s'est réuni les 08 et 21 novembre afin d'émettre un avis sur les 70 dossiers de demandes d'aides sollicitées dans le cadre de l'axe 3 « Soutien aux investissements agricoles », l'axe 4 « soutien à la filière bois-forêt », l'axe 5 « accroître le potentiel touristique du territoire », l'axe 6 « Favoriser le soutien aux investissements immobiliers des entreprises et aux implantations d'activités économiques sur le territoire », l'axe 7 « soutien aux investissements immobiliers » et l'axe 8 « dynamiser les activités de centre-ville et maintenir le commerce en milieu rural ».

Présentation des demandes d'aides

	Nom de l'entreprise	Nom Propriétaire	Commune	Montant proposé par le comité
1	SAS DANALPAVA L'AIXOIS	Mme RENOUX Monique	AIX	1777.12 €
2	SARL ST BONIFACE	M. BRILLAUD Davy Mme TORBIERO Cyrile	ALLEYRAT	5140€
3	LE MAS D'EPONA	Mme FAUGERE Elsa	AMBRUGEAT	140€
4	FAURIE PAPON CELINE	Mme FAURIE PAPON Céline	BORT LES ORGUES	140€
5	BOULANGERIE CHANCEL	M. CHANCEL André	BORT LES ORGUES	2040€
6	SARL CHAVINIER	M. CHAVINIER Alexis	BORT LES ORGUES	4000€
7	SISTER CAFE	Mme LEROY Rosemary	BORT LES ORGUES	4080€
8	HAVELI BOUTIQUE	Mme COTILLON Sandra	BORT LES ORGUES	1299.74€
9	MAVIERT Matthieu	M. MAVIERT Matthieu	BORT LES ORGUES	7000€
10	LES ROCHERS DE LA VEZERE	Mme DELEBARRE Isabelle	BUGEAT	140€
11	ECO ECLAIRCIE	M. ESCURAT Daniel	CHAVEROUCHE	4500€
12	LA MAIADE	M. et Mme BLANCHARD Christophe et Valérie	CHIRAC BELLEVUE	2857.89€

13	LA BRASSERIE DES VIEILLES PIERRES	M. GIROUD Fabien	COMBRESSOL	1202.76€
14	BAPTISTE ET VIRGINIE	M. et Mme BATTUT Thierry et Virginie	EYGURANDE	25 000€
15	QUAINON / MONZAT	M. QUAINON Nicolas Mme MONZAT Karen	LATRONCHE	3872.73€
16	CAMPING CHANTEGRIL	M. DE ROY Johann	LIGINIAC	3962.98€
17	CHEZ MADELE	M. DUBOIS Mathieu	MAGNAT L'ETRANGE	999.70 €
18	ADM & Co	Mme MERDEFROID Elodie	MAGNAT L'ETRANGE	650.08€
19	BRUGERE JEREMY	M. BRUGERE Jérémy	MAGNAT L'ETRANGE	1816.40€
20	CLUB CORREZE	M. GLYNN Gérard	MEYMAC	20 800€
21	ALLIANCE FORETS BOIS	M. CESTONA Christophe	MEYMAC	20 000€
22	EMKA	M. AKKAYA Aydin	MEYMAC	1049.72€
23	SAS NACOBO	Mme VIGNAU GIOUX Eugénie M. GIOUX Nicolas	MEYMAC	Avis défavorable du comité
24	SCI DU PRE SOUBISE	Mme AUBY Morgane Mme MICOUD LABAUZE Claire	MEYMAC	5000€
25	LE BISTROT DES CATH	Mme DASSAUD Catherine Mme NIERAS Catherine	MEYMAC	1291.61€
26	MON FEUTRE	Mme CHAVASSE Martine	MEYMAC	Avis défavorable du comité
27	ETS NICOLAS GIOUX	M. GIOUX Nicolas	MEYMAC	4500€
28	EV PRO CALLUNAE	Mme VIGNAU Eugénie	MEYMAC	Avis défavorable du comité

29	EV SAD CALLUNAE	Mme VIGNAU Eugénie	MEYMAC	4500€
30	LE SOUSTRAN	M. LEENAERTS Bastiaan	NEUVIC	5000€
31	PREVOST BASTIEN	M. PREVOST Bastien	NEUVIC	440€
32	NEUVIC SPORT SANTE	M. BARBANCEYS Pierre	NEUVIC	4000€
33	LA SALON DE MARINE	Mme BRUGIERE Marine	NEUVIC	4500€
34	COMMUNE DE PEROLS SUR VEZERE	M. FONFREDE Alain	PEROLS SUR VEZERE	5000€
35	BOUCHERIE DU PLATEAU	M. RENE Franck Mme BOURNEIL Marion	PEYRELEVADE	4700€
36	SAS LA PLACE	M. HUGUENY Charles	SAINT ANGEL	7000€
37	SAS MALAQUI ET FILS	M. RIBEIRO José	SAINT ANGEL	30 000€
38	AUTOUR DU BOIS	M. VULLIEZ François	ST EXUPERY LES ROCHES	4000€
39	ATMOSPH'HAIR	Mme PRADEL FRAYSSE Agathe	ST EXUPERY LES ROCHES	1781.36€
40	MICKA RENOV	M. DO VALE RIBEIRO Mickael	ST EXUPERY LES ROCHES	2200€
41	ANGELIQUE MALERGUE	Mme MALERGUE Angélique	SAINT FREJOUX	760€
42	ANTHR2	Mme DOUILLARD Stéphanie	SAINT MERD LES OUSSINES	5140€
43	BALLET FRANCOIS	M. BALLET François	SAINT PARDOUX LE NEUF	140€
44	OHM ELEC	M. CARRIER Florian	ST PARDOUX LE VIEUX	429.52€
45	CLIC PIX	Mme VAN GOETHEM Jade	ST SUPLICE LES BOIS	1356.81€
46	PRO METAL CHAUFFAGE	M. CROMBEZ Norick	SAINT VICTOUR	1238.06€
47	BOUT PHILIPPE	M. BOUT Philippe	SARROUX ST JULIEN	4000€
48	GAEC MALERGUE	M. MALERGUE Thierry	SARROUX ST JULIEN	760€
49	LES CHALETS DE CLEMENSAC	Mme COMBEZOU Nicole	SERANDON	288€
50	LES DIAGNOSTICS DE LA DIEGE	M. LEGROS François	SORNAC	3579.13€
51	QUENTIN VINZANT	M. VINZANT Quentin	SORNAC	1596€

52	SARL CHEVALIER MARTIN	M. MARTIN Cyrille Mme CHEVALIER Julie	SORNAC	6000€
53	SASU L'EPICERIE D'A COTE	Mme LASFORT Sophie	SOURSAC	6300€
54	COMMUNE DE SOURSAC	M. GUILLAUME Serge	SOURSAC	1149€
55	THIBAUT CHAUZEIX	M. CHAUZEIX Thibaut	SOURSAC	1348€
56	SAIN SUPERY PIERRE	M. SAIN SUPERY Pierre	USSEL	267.60€
57	SCI GOZAN	M. GOZAN Harun M. GOZAN Ali	USSEL	15 000€
58	AU PTIT SENTEUR	M. LECOMTE Franck	USSEL	2100€
59	CORREZE ENTRETIEN AUTO	M. IBANEZ Nicolas	USSEL	868.36€
60	LM IMMOBILIER	Mme MONTEIL Laurence	USSEL	Avis défavorable du comité
61	SAS MARTIN ANTONIN	M. MARTIN Antonin	USSEL	2555.09€
62	MP DESIGN	M. PINGAUD Mathieu	USSEL	4000€
63	SAS L'USSELLOIS	M. LUC Stéphane	USSEL	4000€
64	URBAN REZINE CREA	M. GATHIER Emmanuel	USSEL	1330.74€
65	LABO CALLA	M. CALLA Tony	USSEL	2000€
66	LES VOYAGES DE MARIE	Mme MARIE Catherine	USSEL	Avis défavorable du comité
67	GNC MACONNERIE	M. GENCALI Cemil	USSEL	4000€

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions aux entreprises citées pour un montant global de 266588,40 € dont :

Délibération n°2022-05-08

- 30 000,00 € pour le dispositif 6.1 Soutien à l'investissement immobilier ;
- 55 000 € pour le dispositif 7.1 Soutien à l'investissement des entreprises artisanales ;
- 25 815,01 € pour le dispositif 8.1 Créa Commerce ;
- 88236,86€ pour le dispositif 8.2 Maintien, modernisation et développement du commerce, de l'artisanat et des services ;
- 3 949,82 € pour le dispositif 8.3 Amélioration du linéaire commercial ;
- 5 000 € pour le dispositif 9.1 inciter à l'accompagnement par les associations ;
- 6 548 € affectés à l'axe « Soutien aux investissements agricoles » ;
- 49 910,71€ affectés à l'axe tourisme.

A la majorité	
Votants	90
Pour	85
Contre	5
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 8 décembre 2022

Le président,
Pierre Chevalier

